



Mettre en œuvre et faire vivre un Projet Individuel pour chaque bénéficiaire

Les exigences de « personnalisation » des prestations se font plus pressantes : textes réglementaires, pression des bénéficiaires, des familles, des organismes de contrôle.

Savoir formuler, en équipe, des objectifs individuels respectant l'avis des bénéficiaires et se doter d'indicateurs de résultats doit aider chacun à évaluer les actions menées.

Public concerné

Travailleurs sociaux ou médico-sociaux, désireux d'élaborer et de mettre en œuvre, à partir de leur pratique actuelle, une démarche commune de Projet Individuel.

Objectifs

Doter la totalité des personnels d'une méthode commune pour

- élaborer,
- mettre en œuvre
- évaluer un Projet Individuel

pour chaque bénéficiaire.

Programme

1. Les exigences réglementaires : la loi du 02/01//2002, annexe XXIV : la personnalisation des prestations
2. Qu'est-ce qu'un P. I. ? en quoi change-t-il les pratiques actuelles ?
3. Quel intérêt pour le bénéficiaire et pour les professionnels ?
4. Les phases principales du P.I.
 - a. Le bilan initial des potentiels et des besoins de chaque personne
 - b. la formulation du PI : les objectifs, le plan d'action, le programme
 - c. la mise en œuvre
 - d. l'évaluation régulière : les « synthèses ».
5. Les rôles de chacun : les professionnels, les « psy », le « référent » (élaboration d'une fiche de fonction référent), la personne elle-même, la famille, les partenaires extérieurs, ... L'information des autres personnes intervenantes : cuisinières, lingères, secrétaires, ...
6. Les outils du P. I., les réunions, le calendrier pour formuler les PI, les mettre en œuvre, les réactualiser.

Organisation

En inter ou en intra : session de 2 journées de formation (consécutives ou non).

Méthodes pédagogiques

Ce programme fait alterner des moments d'apports théoriques, des réflexions collectives, des expérimentations ...